---------- Message transféré ----------
De : **Berger MARKUS** (Elia)
Date : 23 novembre 2015 20:02
Objet : RE: Compte-rendu de la réunion du 18/11 avec ELIA pour la pose de câbles THT enterrés sur la RBC
À : Jean-Noel LEBRUN (Cœur-Europe)
Cc : Chris PEETERS (Elia), Céline FREMAULT (Irisnet), Comité Tervueren, Olivier MAINGAIN (WSL), Gregory MATGEN (WSL), Philippe JAQUEMYNS (WSL), Bernard CLERFAYT (Schaerbeek), Marc WEBER (Schaerbeek), Michel LEFEBURE (Pelletier), Jean François ROCHE (Pelletier), Béatrix TILQUIN (comités du Haut Woluwé), Charles SIX (Parvis Saint-Henri), Emmanuel de PATOL (Lambeau & Alentours), Stéphane NICOLAS (Fremault Irisnet), Himschoot Muriel (Elia)

Cher Monsieur Lebrun,

J’accuse réception de vos différents mails concernant la pose du câble 150 kV entre les postes de Woluwe et de Charles Quint.

Après discussions avec les responsables du projet je puis vous faire part des éléments suivants :

Ce que vous qualifiez des « malfaçons » relève  de contraintes réelles inhérentes à tout chantier.  J’ai demandé aux équipes techniques d’Elia de vérifier le long du parcours les problèmes que vous avez signalé et d’effectuer les interventions jugées nécessaires afin d’y remédier. Il faut cependant savoir que malgré la cartographie de tous les impétrants qui nous est transmise et les sondages que nous faisons systématiquement réaliser, il demeure, comme nous vous l’avons signalé lors de notre entrevue, de nombreux endroits où nous devons déroger à la pose standard en trèfle jointif et, le plus souvent, poser des tubes de protection pour contourner les impétrants.

En particulier, en ce qui concerne la pose à quelque 40 cm de profondeur av de Broqueville et Hymans, nos équipes ont effectivement été obligées de placer les tuyaux de protection (et des plaques additionnelles) au-dessus du toit du métro. Ceci provient du fait que les plans de base des impétrants n’étaient pas conformes à la réalité de terrain. Il a donc fallu prendre des décisions sur place en tenant compte de la situation mise à jour par le creusement de la tranchée.

En ce qui concerne les passages sous les arbres, ce travail est effectué en parfait accord avec les services compétents de la Région. En fonction du type d'arbre et de la présence d'impétrants, l'option de fonçage ou de contournement est prise. Dans le cas des avenues Vandervelde, Hymans et de Broqueville, les deux options ont été appliquées, ceci en fonction de chaque arbre.

Encore une fois nous vous rappelons que les tracés sont établis avec respect des règlements applicables et en totale coordination avec les services concernés des différentes communes (ou de la Région pour ce qui a trait aux voiries de sa compétence).

En ce qui concerne la nécessité d’établir des normes environnementales particulières, il n’entre pas dans nos prérogatives d’en discuter. Ceci est du ressort exclusif du législateur ou des autorités compétentes.

Nous tentons cependant toujours, comme nous vous l’avons expliqué, de poser les câbles et, de façon générale toutes nos installations à haute tension, selon les modes et techniques qui impactent le moins l’environnement en terme de champs magnétiques émis.

Enfin, nous accusons également réception de votre projet de procès-verbal de notre réunion du 18 novembre. Nous estimons cependant qu’il ne reflète pas vraiment le contenu des discussions et, ne désirant pas susciter une polémique à cet égard, vous en laissons l’entière responsabilité.

Bien cordialement,

Mark Berger

**From:** Jean-Noel LEBRUN (Cœur-Europe)
**Sent:** vrijdag 20 november 2015 19:18
**To:** Berger MARKUS (Elia), Chris PEETERS (Elia), Céline FREMAULT (Irisnet), Comité Tervueren, Olivier MAINGAIN (WSL), Gregory MATGEN (WSL), Philippe JAQUEMYNS (WSL), Bernard CLERFAYT (Schaerbeek), Marc WEBER (Schaerbeek), Michel LEFEBURE (Pelletier), Jean François ROCHE (Pelletier), Béatrix TILQUIN (comités du Haut Woluwé), Charles SIX (Parvis Saint-Henri), Emmanuel de PATOL (Lambeau & Alentours), Stéphane NICOLAS (Fremault Irisnet)
**Subject:** Compte-rendu de la réunion du 18/11 avec ELIA pour la pose de câbles THT enterrés sur la RBC

Bonsoir,

Vous trouverez comme convenu en PJ le compte-rendu de la réunion du 18/11 au sujet de la pose des cables THT (Très-Haute-Tension) sur le territoire de la RBC, ainsi que la liste des recommendations que nous suggérons suite à la réunion.

La réunion a regroupé Monsieur Berger, Directeur du Développement des Infrastructures d'ELIA, deux de ses proches collaborateurs, ainsi que Messieurs Lebrun (Coeur-Europe), Lefébure (Comité de quartier Pelletier à Schaerbeek), Matgen (Echevin de Woluwe St Lambert) et Six (comité de quartier du Haut-Woluwé à WSL).

Le sujet étant d'intérêt général pour l'ensemble des communes de la RBC, ses conclusions seront diffusées aux différents Bourgmestres en début de semaine prochaine.

Nous ajoutons en PJ un court document explicatif fort bien fait émis par l'organisme officiel Suisse en charge du réseau (Swissgrid).

Cordialement,

Jean-Noel Lebrun

Speaker, Coeur-Europe

*Compte tenu des points soulevés, Coeur-Europe recommande:*

*1. Les procédures d'Elia doivent être amendées pour proscrire le creusement de tranchées de plus de un mètre de profondeur à moins de deux mètres d'arbres sans l'accord spécifique des Conseils Communaux des communes impliquées.*

*2. Elia doit communiquer systématiquement auprès des différentes administrations impliquées sur les risques et dangers électriques et électromagnétiques lors des choix de tracé, afin de ne pas privilégier les aspects mobilité durant les travaux au détriment de la sécurité et de la santé publique.*

*3. L'enfouissement des nouveaux câbles doit se faire systématiquement à plus de 1 m de profondeur pour des raisons de sécurité et en trèfle jointif à plus de 4,5 m des habitations en application du principe de précaution.*

*4. Les nouvelles chambres de connexion doivent être placées à plus de 9 m des habitations et les longueurs de câble adaptées en conséquence.*

*5. Pour les réseaux 150 KV placés depuis 2013 sur le territoire de la RBC:*

*- Les câbles enfouis à moins de 80 cm du sol doivent faire l'objet d'une signalétique sur le terrain.*

*- Les câbles placés en trèfle jointif à moins de 3.5 m des habitations sont à déplacer.*

*- Les câbles placés en nappe à moins de 7 m des habitations sur 10 m de long sont à déplacer.*

*- Les chambres de connexion situées à moins de 9 m des habitations doivent être intégralement blindées et les champs magnétiques résiduels mesurés.*

 *6. La RBC doit établir sans tarder des normes environnementales au moins aussi strictes que celles de la région Flamande et doit rendre obligatoire l'obtention d'un permis d'environnement de classe 1D pour tout nouveau câble enterré. Compte-tenu de la forte densité de population, une bonne norme sera un objectif de champ électromagnétique de 0,2 microTesla au niveau des habitations et un champ maximum autorisé de 0,4 microTesla dans les habitations.*

 *7. La qualité de la pose des câbles étant difficile à garantir à 100%, la pose des nouveaux câbles THT sur le territoire de la RBC doit se faire à une distance minimale de 10 m des habitations, sauf dérogations exceptionnelles, afin de respecter le principe de précaution.*